

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

LE PROBLEME
DES ENROLÉS DE FORCE
ALSACIENS ET MOSELLANS
NON RENTRÉS



P R E F A C E

L'Alsace et la Lorraine sont bien les deux provinces françaises qui ont souffert le plus de l'occupation ennemie.

Les dégâts matériels, les expulsions brutales, les arrestations arbitraires devaient en effet s'accompagner d'une mesure autrement grave et rigoureuse; l'enrôlement de force de près de 130.000 combattants environ, arrachés à nos trois départements de l'Est.

Ce mouvement devait se poursuivre jusqu'à l'absorption complète de tout l'effectif mobilisable soit dans la Wehrmacht, soit dans les S.S.

Si 92.500 enrôlés de force ont pu rejoindre leurs foyers dans les mois qui suivirent la capitulation allemande (*chiffre porté à 94.800 au 15 septembre 1957*), près de 24.227 devaient décéder au cours des hostilités ou du fait de la guerre, et malgré des recherches ininterrompues, 5.599 Alsaciens et Mosellans sont toujours portés disparus.

Or, nombreuses sont encore les familles éprouvées qui espèrent le retour d'un des leurs non-rentrés.

Ces Alsaciens et ces Lorrains ont été le plus souvent incorporés par les Allemands dans des unités dirigées sur des fronts exposés et qui, au cours de la campagne de COURLANDE, des combats de rupture autour de BUDAPEST sur l'Oder ou dans la région de BERLIN, devaient être anéanties sans permettre aux services de l'Administration Militaire Allemande de procéder à l'identification des militaires engagés dans les unités décimées lors de ces batailles qui sont considérées comme les plus meurtrières de toute la campagne d'Europe.

S'il est impossible d'affirmer qu'il ne se trouve plus d'Alsaciens et de Mosellans retenus en captivité, il est malheureusement évident que, malgré les recherches minutieuses et méthodiques entreprises à ces fins, beaucoup de combattants ne pourront être retrouvés.

Néanmoins, tant que restera un espoir d'obtenir le rapatriement d'un combattant français ou de retrouver sa trace, aucun moyen ne sera négligé pour tenter de faire cesser la douloureuse incertitude dans laquelle se trouvent placées les malheureuses familles alsaciennes et mosellanes des non-rentrés.

La lecture de cet opuscule permettra aux populations alsacienne et mosellane de comprendre la complexité, d'une part, du problème du rapatriement et, d'autre part, de la recherche de nos compatriotes alsaciens et mosellans.

PARIS, le 5 avril 1954

A. MUTTER
Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre



L'ENROLEMENT DE FORCE

Juin 1940 : La France engagée dans une deuxième guerre mondiale en moins de 25 ans devait subir, de la part de l'Allemagne, un armistice qui livrait à l'ennemi les 2/3 de son territoire, son gouvernement, son armée et près de 1.400.000 prisonniers.

De toutes ces dures conditions, la dernière ne devait pas être la moins lourde de conséquences. Elle assurait à l'Allemagne nazie 1.400.000 otages qui devaient être, pour elle, un facteur décisif dans son entreprise d'asservissement de la société, de l'économie et de la politique française.

Mêlés, à l'origine, à la masse des prisonniers de guerre français, les Alsaciens et Lorrains furent rapidement mis à l'écart des autres Français et soigneusement endoctrinés.

La libération leur fut offerte dès les premiers mois de captivité en vue de leur faire réintégrer les provinces d'Alsace et de Lorraine, dès lors rattachées au Reich, et de créer un mouvement d'opinion en faveur de l'Allemagne, mouvement nécessaire à la scission parfaite entre ces provinces et la France. Une promesse accompagnait ce rapatriement : celle de ne pas mobiliser à nouveau les rapatriés, cette fois sous l'uniforme allemand.

Or, l'Allemagne hitlérienne se signale, peu après l'invasion par elle du territoire français, par un manquement total à la parole donnée en contraignant les Alsaciens et les Lorrains à lutter à ses côtés contre ceux-mêmes qui étaient leurs alliés de la veille.

Contrairement à tous les principes du droit international, les Allemands commencèrent, dès le mois d'août 1942, à mobiliser les Alsaciens et Lorrains, appelant successivement les classes de 1908 à 1926, le service militaire obligatoire ayant été introduit dans nos deux provinces par une Ordonnance en date du 25 août 1942 en ce qui concerne l'Alsace, et une Ordonnance en date du 29 août 1942 en ce qui concerne la Moselle.

L'enrôlement dans l'armée allemande commença au mois d'octobre 1942 par les classes 1941 et 1942, mobilisant ainsi jusqu'au mois de juin 1944 tous les hommes de 18 à 40 ans. Les jeunes gens de 16 à 17 ans se trouvant dans les camps de travail obligatoire (Reicharbeitsdienst), constituant un stage para-militaire d'une durée de 6 à 8 mois, devaient être, immédiatement après leur libération, incorporés dans la Wehrmacht.

On peut donc, avec une quasi-certitude, considérer que tout Alsacien ou Lorrain, à partir du mois d'octobre 1942, a été enrôlé sous une contrainte réelle de la part de l'ennemi. Ce mouvement d'enrôlement devait se poursuivre jusqu'à absorption complète de tout l'effectif mobilisable d'Alsace et de Lorraine dans la Wehrmacht d'une part, dans les S.S. d'autre part.

Prévoyant la proximité de leur incorporation, plus de 13.000 jeunes gens s'évadèrent au péril de leur vie, condamnant presque à coup sur, à titre de représailles, tel ou tel membre de leur famille à la fusillade ou à la déportation. On estime cependant à 130.000 environ le nombre de Français qui ne purent échapper au dur destin que leur imposait leur envahisseur.

Bien que la détermination de ce chiffre de 130.000 incorporés dans la Wehrmacht n'ait été faite que d'une manière empirique, ce chiffre donne un ordre de grandeur qui doit être très près de la réalité.

D'après les renseignements fournis par les trois départements de l'Est, on obtient :

Bas-Rhin	61.758
Haut-Rhin	38.221
Moselle	30.000
Total	129.979

LE RAPATRIEMENT

Pour discuter le problème du rapatriement des Alsaciens et des Lorrains, il était utile de connaître de façon aussi exacte que possible le nombre des incorporés de force dans l'armée allemande. Naturellement, les Allemands n'ont fourni aucun document sur cette question et il n'en a été retrouvé aucun dans les archives qu'ils ont pu laisser, les services de la Wehrmachtsauskunftstelle (Wast) ne faisant aucune différence entre les nationaux allemands incorporés dans la Wehrmacht et les incorporés de force des pays annexés par l'Allemagne.

Lors de la cessation des hostilités, nos compatriotes ayant servi sous l'uniforme allemand, furent répartis dans les camps de prisonniers de guerre situés en Europe Occidentale, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Canada et en Egypte.

A Alger d'abord, au cours des opérations en Italie ensuite, le Gouvernement français avait déjà le souci de rechercher les Alsaciens et les Lorrains qui, du fait de l'occupation, avaient été incorporés dans les forces allemandes.

Il eut donc, dès la fin des hostilités en Europe, le souci de procéder à un rapatriement rapide de tous les Alsaciens et Lorrains faits prisonniers par les Alliés et mêlés aux prisonniers de guerre Allemands.

De ce fait, il a été très difficile, au début, de faire admettre à nos Alliés que la plupart des Alsaciens et Lorrains, incorporés dans les formations de Waffen S.S par exemple, l'avaient été contre leur gré, cependant, le principe de la Libération de tous nos compatriotes devait finalement être admis par les puissances alliées.

Leur recherche et leur libération devaient également se heurter à d'autres difficultés très sérieuses.

En effet, conformément à la Convention de Genève, les prisonniers de guerre ont été encadrés, dans les camps, par leurs compatriotes. Les Alsaciens et les Lorrains prisonniers de guerre furent donc, dans la circonstance, encadrés par des Allemands qui s'efforcèrent de les dérober aux recherches.

Pour mettre en oeuvre le plan de rapatriement élaboré à Alger il était indispensable de connaître avec précision les plans alliés, puisqu'il appartenait aux Commandants Suprêmes anglo-américain et russe de prendre toutes dispositions en ce qui concerne les opérations dont ils étaient responsables dans leurs zones d'action respectives. L'Etat Major interallié devait accepter le plan français et donner son accord sur le principe de libérer, immédiatement après contrôle d'identité tous les Alsaciens et Lorrains qui se trouveraient dans les rangs de la Wehrmacht.

Parallèlement à cette action, des négociations devaient être également menées avec les autres Etats susceptibles d'accueillir des Français libérés, et des missions françaises partirent immédiatement dans chaque région allemande et autrichienne.

Si, dès la libération de la France, nous pûmes assister à une période de rapatriement très intense des Alsaciens et Lorrains incorpo-

rés de force dans la Wehrmacht, puisque de mai 1945 au 31 mars 1946, 92.500 Alsaciens et Mosellans purent rejoindre leur foyer, ce mouvement devait très rapidement ralentir et le rapatriement général est passé, dès 1946, du domaine du retour collectif à celui de la recherche individuelle, et inciter le Gouvernement français à prendre aussitôt une série de mesures propres à permettre, malgré tous les obstacles auxquels il n'a cessé de se heurter, le retour de nos compatriotes retenus dans les camps de prisonniers de guerre de l'Axe, sous contrôle allié.

LE RECENSEMENT - LES RECHERCHES - LES MISSIONS SPECIALISEES.

Il était d'abord à craindre qu'un nombre assez considérable d'Alsaciens et de Lorrains se trouvent dans l'incapacité de faire la preuve de leur appartenance à la nationalité française et soient, de ce fait, maintenus en captivité avec les prisonniers de guerre de l'Axe, au pouvoir d'une quelconque puissance détentrice.

Sous l'impulsion du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, puis du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, un premier recensement des incorporés de force fut effectué dans les communes d'Alsace et de Lorraine dès 1945 : le résultat, consigné dans un répertoire duquel furent extraits les rapatriés, fut diffusé et traduit en 19 langues dès le mois d'Octobre 1945 à toutes les missions françaises de rapatriement et de recherches alors en fonctions ainsi qu'aux représentants diplomatiques des pays pouvant détenir des prisonniers de guerre de l'Axe.

Ce premier répertoire devait comprendre 40.716 noms. Il devenait ainsi impossible aux puissances détentrices de prétendre qu'elles ignoraient la présence de nos ressortissants parmi les prisonniers de guerre sous leur contrôle. Toutefois, le résultat de ce travail fut peu concluant.

En avril 1946, une deuxième édition, corrigée et complétée, fut à nouveau diffusée dans les mêmes conditions que la précédente et comprenait 55.013 non-rentres, répartis en trois fascicules :

Bas-Rhin.....	26.671
Haut-Rhin.....	16.292
Moselle.....	12.050.

Si ce chiffre devait être supérieur à celui d'octobre 1945, ceci est dû au fait que le recensement a malheureusement été fait un peu trop hâtivement et l'examen approfondi des listes ainsi établies devait permettre de constater que beaucoup parmi les incorporés, portés comme non rentrés, étaient déjà soit rapatriés, soit décédés avant cette date. D'autre part, la mise à jour de ces répertoires devait déceler de nombreuses erreurs et double emplois et réduire sensiblement le nombre des non-rentres pour le ramener, au 30 novembre 1948, date d'une nouvelle édition, à 18.259.

Dès la fin des hostilités en Europe, des équipes spéciales de prospecteurs composées d'Alsaciens et de Lorrains, eux-mêmes anciens incorporés de force dans la Wehrmacht, devaient permettre une détection plus précise de leurs compatriotes, ces équipes étant composées uniquement d'officiers connaissant plusieurs langues étrangères et naturellement les dialectes alsacien ou lorrain.

Ces officiers furent d'abord dirigés vers les pays ou zones dans lesquels une solution devait intervenir d'urgence et où un travail pouvait donner des résultats rapides. C'est ce qui explique que, dans les

premiers dispositifs, l'ensemble des officiers de recherches alsaciens et lorrains aient été dirigés essentiellement dans les zones françaises américaines et anglaises d'Allemagne et d'Autriche, puis sur la Grande Bretagne et la Belgique. A chaque équipe fut confiée la prospection d'une portion de territoire.

Dans ces limites et dans le cadre d'un plan rationnel toutes les formations et collectivités (camps, kommandos, hôpitaux, prisons) susceptibles de contenir ou d'avoir recueilli des Alsaciens et Lorrains furent visitées. Les camps de S.S. ne devaient pas être exclus de cette prospection. Les localités ayant été le théâtre d'opérations de guerre importantes firent l'objet d'un contrôle à l'occasion de leur traversée.

Au fur et à mesure de la détection des Alsaciens et des Lorrains, des démarches furent immédiatement entreprises en vue de leur prise en charge au nom des Autorités Françaises par les officiers de mission.

Un pré-criblage sérieux devait précéder la prise en compte de tout militaire se prétendant Alsacien ou Lorrain; la consultation des répertoires d'absents traduits en 19 langues devait permettre de s'assurer si les intéressés étaient bien portés comme Alsaciens ou comme Lorrains.

Ayant eu la possibilité de pénétrer dans tous les camps de prisonniers de guerre allemands sous contrôle des alliés occidentaux, les équipes spéciales, signalées plus haut, purent ainsi interroger tant les responsables allemands que les Alsaciens et Lorrains qui leur étaient signalés et visitèrent ainsi tous les camps situés en Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne Occidentale, Autriche et Italie.

Les missions françaises de rapatriement installées en Pologne et en Tchécoslovaquie, et comprenant également des éléments alsaciens procédèrent au même travail et toutes ces équipes purent ainsi s'assurer qu'aucun Alsacien ne se trouvait par erreur dans les camps placés sous le contrôle de ces différents pays.

Malheureusement, après ce travail qui devait durer de longs mois, il restait encore un nombre trop important d'Alsaciens et de Lorrains sur le sort desquels il n'était pas possible de donner de renseignements et un dernier recensement, fait sur des données beaucoup plus précises, devait permettre de faire paraître, au mois de mars 1948, une troisième édition du répertoire des non-rentés ne comprenant que des disparus, à l'exclusion des rapatriés et des décédés officiels. A cette date, le chiffre des non-rentés devait être ramené à 18.259

MOYENS UTILISES DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE.

Tout ce qu'il est humainement possible de faire a certainement été tenté, par le Gouvernement Français, dans le domaine de la recherche de nos compatriotes alsaciens et mosellans, pour retrouver leur trace.

L'exploitation méthodique du fichier Wast à Berlin, comprenant 19 à 20 millions de fiches établies sous la direction du Haut-Commandement de l'armée allemande et qui donne le total des membres de l'armée allemande de toutes catégories, a été un instrument précieux qui a permis l'établissement de plusieurs milliers de dossiers de décès officiels.

Pour apprécier la valeur de cette documentation, il n'est pas inutile de savoir que le fichier Wast comprend la presque totalité des Alsaciens et Mosellans, incorporés de force dans la Wehrmacht.

Il ne s'agit cependant pas d'un fichier spécial d'Alsaciens et Mosellans, car les fiches de nos compatriotes sont contenues dans le fichier général de la Wehrmacht.

Les archives West disposent d'une documentation abondante qui comprend:

- a) des notifications et avis provenant des unités de toutes Armes, y compris les Waffen-SS et signalant les cas de décès, de disparition, de blessure, de maladie, de captivité survenus depuis 1939. Ces documents sont réunis dans un Fichier Central qui contient environ 20 millions de fiches;
- b) des listes matricules de base des unités et des listes de mutations de toutes Armes (à l'exception des Waffen-SS et des formations paramilitaires) avec environ 90 millions d'avis nominatifs;
- c) des listes des numéros de secteurs postaux;
- d) des listes nominatives de pertes dans les unités de toutes Armes y compris les Waffen-SS;
- e) des dossiers personnels et des fichiers des anciens membres de la marine (fichiers alphabétiques, fichiers des numéros matricules, fichiers des pertes, listes du personnel des Ecoles de Navigation, des Ecoles Techniques, des Arsenaux, etc...);
- f) des "Wehrstambucher" et des dossiers du personnel provenant des anciens Centres de Recrutement situés dans les Zones américaines et françaises;
- g) des listes de prise de rang des officiers de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine;
- h) des fichiers originaux des Centres d'Informations de Londres et du Caire concernant les anciens prisonniers de guerre allemands en captivité anglaise, et fichiers des anciens militaires allemands tombés aux mains des Forces Américaines;
- i) la documentation partielle, constituée par la West depuis 1945, concernant les prisonniers de nationalité non-allemande capturés par les Allemands;
- j) des listes de cimetières, des relevés des sépultures, des avis signalant les tombes individuelles et des avis de réinhumation dans des cimetières nationaux; ces avis, établis soit en Allemagne, soit par les pays belligérants autres que l'U.R.S.S. permettent de renseigner les familles sur l'emplacement exact des tombes;
- k) des déclarations de prisonniers libérés, et interrogés par la Croix-Rouge Allemande lors de leur démobilisation. Ces déclarations n'ont pas, en général, de caractère officiel, elles ne sont exploitées que dans la mesure où elles ont été faites sous la foi du serment ou bien portent une signature légalisée;
- l) des successions provenant de tous les anciens théâtres d'opérations (transmises ensuite par la West aux ayants-droit) qui permettent souvent d'identifier des morts restés jusqu'alors inconnus.

Aussi, la poursuite des travaux de ce fichier, placé sous le contrôle des autorités françaises, depuis le 1er juillet 1946, devait-elle pouvoir fournir, au fur et à mesure de son exploitation, des indications sur un nombre important de décès qui n'avaient pas été notifiés aux familles, puisque deux ans avant la fin des hostilités, les Autorités allemandes n'annonçaient pas les chiffres réels de décès, afin de ne pas permettre à leurs adversaires d'avoir une vue à peu près exacte du chiffre global de leurs pertes.

Afin de faciliter la détection des Alsaciens et Lorrains retenus dans les camps de prisonniers allemands, dès le mois d'août 1946, des instructions étaient transmises à toutes nos représentations diplomatiques d'Europe et aux Etats-Unis, en vue d'accomplir auprès des autori-



tes responsables des camps de prisonniers de guerre une démarche, tendant à notifier aux Allemands responsables de la garde de leurs compatriotes dans les camps, que toute tentative de dissimulation d'un Alsacien ou Mosellan serait considérée comme une atteinte à la Convention de Genève, pour laquelle ils seraient jugés, et que toute tentative d'attribution à un Allemand de la qualité d'Alsacien ou de Lorrain serait passible d'une Cour de Justice Militaire.

Par ailleurs, des démarches furent entreprises auprès des autorités alliées de contrôle dans les différentes zones d'Allemagne et d'Autriche pour obtenir l'interrogatoire des prisonniers de guerre allemands et autrichiens rapatriés, transitant par les zones occidentales de ces territoires occupés, sur des Alsaciens et Lorrains qu'ils auraient pu connaître en captivité ou dans la Wehrmacht.

Concurremment, il fut demandé à toutes les puissances détentrices de prisonniers de guerre de l'Axe que ceux-ci fussent interrogés dans le même esprit. C'est ainsi que le Gouvernement hongrois, par exemple, répondant à la Légation de France à Budapest, à la suite d'une démarche d'un représentant du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre envoyé spécialement dans ce but en mission, faisait savoir à celle-ci, en mars 1948, qu'il n'avait pas manqué d'inviter les autorités compétentes de Hongrie à faire interroger tous les prisonniers de guerre hongrois, rentrant en Hongrie, à l'aide de questionnaires mis à leur disposition par la Légation de France. Toutefois, le résultat de ces interrogatoires n'ayant pas répondu aux espoirs fondés sur ce procédé, une nouvelle méthode de prospection devait être mise en pratique sous la forme de l'expédition aux rapatriés allemands et autrichiens de cartes-réponse, contenant un questionnaire précis sur les Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'Armée Allemande et dont l'exploitation devait, par la suite, donner des résultats intéressants.

Cette méthode devait être étendue, par la suite, aux rapatriés sarrois et hongrois, et tous les renseignements concrets recueillis à ces différentes sources firent l'objet d'interventions auprès des autorités intéressées.

ACTIVITE DE LA MISSION FRANCAISE DE RECHERCHES EN U.R.S.S.

Si la capitulation allemande en mai 1945 a permis aussitôt le rapatriement massif de tous les prisonniers de guerre alliés en mains ennemies, si, d'autre part, les plus grandes facilités ont été accordées en Europe occidentale et centrale pour permettre aux missions françaises de rapatriement de rechercher nos compatriotes alsaciens et mosellans, incorporés dans la Wehrmacht et retenus dans les camps de prisonniers de guerre allemands parce qu'ayant combattu dans cette armée sous l'uniforme allemand, si enfin, au 31 mars 1946, 92.500 Alsaciens et Mosellans ont été rapatriés pendant l'année qui a suivi la fin des hostilités en Europe, dont 13.158 en provenance d'U.R.S.S le Gouvernement français n'était pas encore en mesure de fixer les familles éprouvées sur le sort réservé à près de 22.000 combattants français des départements de l'Est, puisque le chiffre approximatif des décès notifiés aux familles par les autorités allemandes après la débacle était de 15.000 environ, il restait néanmoins aux Autorités Françaises à retrouver la trace d'un nombre encore important d'incorporés français dont on était sans nouvelles.

Un dernier effort restait donc à accomplir; la mission de retrouver vivants ou morts tous ceux portés comme manquants à l'occasion du dernier recensement, la recherche des vivants primant, bien entendu

celle des morts.

Cette tâche essentiellement du domaine de la recherche individuelle avec toutes les difficultés que ce mode de travail comportait, surtout en raison de l'étendue des territoires à prospector et de la portée des obstacles à surmonter, ne pouvait être réalisée qu'avec la collaboration de tous les services alliés.

Grâce aux facilités données à toutes les équipes françaises de recherches en Allemagne, Autriche, Etats-Unis, Grande Bretagne, Belgique, Luxembourg, Pays Scandinaves, Italie, Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie et Roumanie, le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre était en mesure d'assurer l'opinion publique, dès 1948, qu'il ne restait plus d'Alsaciens et Lorrains mêlés à des militaires allemands dans les camps de prisonniers de guerre de l'Axe situés sur ces territoires.

Parallèlement à l'action menée dans les pays précités, une mission française de rapatriement était envoyée, dès 1945 en U.R.S.S. et un accord bilatéral signé le 29 juin 1945 entre les Autorités soviétiques et françaises. Aux termes de cet accord, il était convenu que les prisonniers, civils ou militaires, de ces deux pays, seraient séparés sans délai des prisonniers ennemis et remis aux autorités intéressées, selon des modalités précisées dans cet accord. Il était, de plus, indiqué que les Autorités françaises et soviétiques, chargées du rapatriement, seraient admises immédiatement dans les camps de rassemblement et points de concentration de leurs pays.

Si le rapatriement des Alsaciens et Lorrains en provenance d'U.R.S.S. s'est effectué jusqu'en mai 1946 à un cadence satisfaisante, par contre, dès cette époque, le retour de nos compatriotes, dont la présence avait été signalée d'une façon certaine dans des camps sous contrôle soviétique, ne fut possible qu'après des négociations laborieuses qui permirent seulement le rapatriement de 434 Alsaciens et Mosellans de juin 1946 à fin 1955, comme le précise le tableau ci-contre :

		1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Janvier			6	8						1	
Février				1	2						
Mars			17	1							
Avril				1				1			1
Mai	Du début		1		2	1					
Juin	du rapa-	3	40	2	2	2					
Juillet	triement	249	3								
Août	à mai	7	1	1			8				
Septembre	1946 :	21	5				7				1
Octobre	14.509	11									1
Novembre		4		3	3		3				
Décembre		6	2	1	2						
Date indé-				1	1						
terminée											
		301	75	19	12	3	18	1	0	1	3

Total des rapatriés en provenance d'U.R.S.S. au 31 décembre 1955 :

14.942 + 3 au 31.12.60

Que dire des conditions de fonctionnement de la mission française de rapatriement en U.R.S.S. jusqu'à fin décembre 1947, date de son départ d'U.R.S.S.

Que dire des facilités qui lui furent accordées pour l'accomplissement de sa tâche ?

Si la recherche sur le terrain, la visite des camps de prisonniers de guerre de l'Axe furent possibles dans la plupart des pays occidentaux et en Europe Centrale, il n'en fut pas de même en U.R.S.S. pour des raisons diverses:

Alors qu'en Allemagne Occidentale et en Autriche, les missions Françaises purent parcourir tous les territoires et aller en tous lieux où des vérifications s'imposaient, alors que les mêmes méthodes furent employées en Pologne où une importante mission française de rapatriement put disposer des mêmes moyens d'inspection, par contre, de quels moyens disposait la mission française et de rapatriement installée à Moscou, composée de 3 officiers français, et dont la tâche était évidemment considérable. Dans un pays aussi vaste que l'Union Soviétique, quels auraient été les résultats de l'incidence sur le rapatriement général si les 3 membres de la mission française de rapatriement avaient eu, de la part des Autorités Soviétiques, la possibilité de visiter plusieurs centaines de camps et tous les kommandos éparpillés sur l'ensemble du territoire soviétique, souvent inaccessibles pendant la période d'hiver.

Ce n'est pas la collaboration de deux ou trois personnes qui aurait permis le ratissage systématique de milliers de camps et de Kommandos s'étendant sur des distances de 4 à 500 kilomètres, par groupes de deux ou trois kommandos disséminés à travers toute la Russie.

Il aurait fallu pour exécuter méthodiquement ce travail une mission de plusieurs milliers de personnes qui auraient dû travailler pendant des années.

Or, si ce travail n'a pu être effectué par une mission française il n'a cependant pas été abandonné, mais réalisé suivant d'autres méthodes, au profit de notre mission, par les autorités soviétiques.

C'est une des raisons pour lesquelles il était normal que des rapatriés n'aient jamais vu la mission, ce qui ne signifie pas qu'à l'époque où elle était installée à Moscou, elle ne se soit jamais occupée de nos compatriotes, car c'est sur la base de renseignements recueillis en France ou de démarches effectuées en U.R.S.S. que des libérations purent être obtenues.

Aussi la mission française ne put-elle pratiquer que des sondages appelés à permettre de vérifier dans des camps déterminés, s'il n'existait plus de prisonniers de guerre français.

D'autre part, alors que la bataille de Stalingrad, qui devait permettre la capture de 150.000 prisonniers de toutes nationalités (allemands parmi lesquels devaient se trouver, vraisemblablement, des alsaciens et des lorrains) eut lieu au cours de l'hiver 1942/1943, ce n'est que fin 1945 que furent confectionnés, par les soins des autorités soviétiques, les premiers fichiers de prisonniers de guerre.

Or, si l'on considère que ces milliers de prisonniers de guerre furent mis en route, à pied, de Stalingrad sur Tambow, il n'est pas douteux que sur plus de 750 kilomètres parcourus, en février au coeur de l'hiver russe, à un moment où toutes les forces de l'Union Soviétique ne songeaient qu'à repousser et anéantir les forces nazies un grand nombre de ceux-là disparurent sans laisser de trace, les colonnes de prisonniers étant pratiquement peu gardées, le nombre des hommes utilisés pour cette besogne ayant été réduit au minimum.

Il a fallu des semaines pour que ces colonnes de prisonniers arrivent sur Tambow. Leur nombre était au départ d'environ 150.000; à l'arrivée aucun contrôle n'a été effectué et ne pouvait d'ailleurs l'être par manque de personnel.

Ces précisions aideront mieux à comprendre la complexité du problème soulevé dans cet opuscule, qui s'est efforcé de souligner les difficultés rencontrées par les autorités françaises pour retrouver un nombre important de disparus alsaciens et mosellans, difficultés expliquées du fait des conditions dans lesquelles s'est engagée la gigantesque bataille ayant mis aux prises les armées soviétiques et les armées allemandes.

Le Gouvernement français n'a cependant cessé d'attirer l'attention des autorités soviétiques sur le fait que plusieurs milliers de familles françaises, demeurant sans nouvelles d'un nombre correspondant de français principalement d'origine alsacienne ou lorraine, considérés comme disparus à la suite des opérations sur le front oriental, attendaient toujours le retour de ceux-ci.

Or, à ces questions, maintes fois posées, l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Paris, aussi bien que le Gouvernement soviétique à Moscou, ont toujours répondu qu'ils avaient l'entière conviction qu'il ne restait plus en U.R.S.S. que quelques français isolés et qu'il était impossible qu'il en reste encore des milliers comme le prétendait l'opinion française.

Parallèlement à cette réponse, le chef de la mission française de rapatriement en U.R.S.S. rendait compte, en février 1947, du résultat de la mission qu'il avait été autorisé à effectuer dans la région de Tambow-Kirsonov, afin d'y visiter les camps de prisonniers de guerre et s'assurer qu'il n'y restait plus d'Alsaciens et Lorrains.

Au cours de sa visite des camps de prisonniers de guerre allemands hongrois et japonais, ainsi que les camps de prisonniers de guerre S.S. qui furent encerclés pendant cinq mois et faits prisonniers dans le secteur de Courlande quinze jours après la cessation des hostilités, il reçut des hommes de confiance des camps, interrogés, l'assurance qu'il ne se trouvait pas de Français parmi eux tous nos compatriotes ayant été depuis longtemps rapatriés. Il put vérifier l'exactitude de ces informations en pénétrant dans les baraques et installations des camps où il put interroger les prisonniers de guerre quelque fût leur nationalité.

Alors qu'à cette époque les camps visités étaient situés à 110 Km de la ville de Tambow, dans d'immenses forêts les camps où furent rassemblés les troupes allemandes capturées dans le secteur de Courlande, et situés à 12 Km de la ville, furent fermés dans les derniers jours de l'année 1945 et désaffectés.

Il put également se rendre dans les cimetières situés près des hôpitaux et près des camps et s'assurer ainsi qu'il ne restait plus de ressortissants français ignorés des Autorités françaises et vérifier d'après les fichiers des camps et des hôpitaux, un certain nombre de renseignements fournis par des rapatriés lors de leur retour en France. Mais, ces indications, ne lui permirent pas de retrouver la trace de 225 alsaciens qui, avec plus ou moins de certitude, se seraient trouvés, soit à Tambow où ils auraient été dirigés sur le camp de Kirsonov, créé après la débâcle de Stalingrad.

Vu les conditions dans lesquelles furent créés ces premiers camps de prisonniers, il était impossible de poursuivre utilement des recherches.

En juillet 1947, un autre rapport parvenait d'U.R.S.S. et le chef de la mission française rendait compte des mesures d'ordre général prises par les Autorités soviétiques sur la demande des Autorités Françaises.

Il y fut précisé par le Général Goloubiev, Chef du Service soviétique de rapatriement, que des circulaires périodiquement renouvelées

avaient été adressées à tous les organismes soviétiques, civils et militaires, et aux polices locales, et qu'un rappel général serait mensuellement renouvelé dans les mois à venir. Le responsable soviétique promettait, à cette époque, de mettre rapidement à l'étude une série d'émissions radiophoniques destinées, non seulement à la recherche des Français, mais à celle de tous les étrangers occidentaux pouvant encore se trouver en U.R.S.S.

Au cours d'une mission accomplie en U.R.S.S. en avril 1947, le Préfet du Bas-Rhin pouvait se rendre compte par lui-même des conditions dans lesquelles la mission française de rapatriement d'une part, l'Ambassade de France d'autre part, opéraient en vue d'obtenir quelques facilités dans le domaine du rapatriement, il put recueillir des renseignements intéressants sur les moyens mis en oeuvre en vue d'effectuer les recherches : la presse, ainsi que la radio, étaient utilisées à l'époque pour appeler particulièrement l'attention des Commandants de camps soviétiques des prisonniers de guerre de l'Axe sur un problème souvent mal connu des administrations locales éloignées de la capitale soviétique.

L'annonce du départ à Moscou du Préfet du Bas-Rhin avait fait naître, à l'époque, des espoirs démesurés parmi les familles alsaciennes et mosellanes. Cette mission consistait plus spécialement à se rendre compte du fonctionnement exact de la mission française de rapatriement à Moscou, du travail qui était réalisé par elle et des conditions dans lesquelles s'effectuaient ces opérations.

Enfin, le but de ce déplacement était d'obtenir qu'un certain nombre d'officiers alsaciens et lorrains soient adjoints au chef de la mission française de rapatriement et obtiennent l'autorisation de visiter les camps de prisonniers de guerre de l'Axe. Il importait, en outre, que les Alsaciens et Lorrains susceptibles de se trouver dans ces camps puissent signaler leur présence à leur famille et il avait été demandé aux autorités soviétiques que les familles de nos compatriotes, qui possédaient une adresse exacte, puissent écrire à leurs parents avec un bon réponse.

En conclusion, les nombreux contacts que le représentant officiel du gouvernement dans le département du Bas-Rhin a pu avoir tant avec les missions diplomatiques alliées qu'avec les plus hautes autorités du Gouvernement soviétique ont permis de considérer que les autorités soviétiques s'efforçaient de faciliter le dépistage des Alsaciens et des Lorrains et apportaient leur concours à la mission française qui se trouvait sur place.

Malgré le retour de la mission française de rapatriement, le Gouvernement français devait poursuivre sans relâche son action en vue d'obtenir, par la suite, toutes précisions sur ceux de nos compatriotes dont on pouvait avoir la conviction qu'ils s'étaient trouvés à un moment donné sur le territoire soviétique.

Toutefois, en l'absence d'une mission française, toute notre activité, en vue du rapatriement et des recherches, devait se concentrer exclusivement sur le plan diplomatique.

ACTION DIPLOMATIQUE

Dès la fin des hostilités notre Ambassadeur à Moscou, M. Garreau est intervenu auprès du Ministre des Affaires Etrangères d'U.R.S.S. pour demander la libération des Alsaciens et Mosellans détenus en Russie. C'est ainsi que le 14 décembre 1944, 30 Alsaciens et Mosellans faits prisonniers en Finlande étaient libérés.

Au cours des négociations qui se déroulèrent dès les premiers mois de 1945, l'assurance fut donnée à notre Ambassadeur qu'aucune discrimination ne serait faite entre les Français d'une part et les Alsaciens et Mosellans d'autre part.

Un accord de rapatriement fut signé le 29 juin 1945 à Moscou qui définissait les conditions dans lesquelles les Français seraient rapatriés dans leur pays et "les personnes déplacées" de nationalité soviétique en U.R.S.S. Cet accord qui n'a été dénoncé ni par le Gouvernement soviétique ni par le Gouvernement français, est encore l'instrument diplomatique qui règle les rapports entre les deux pays en ce qui concerne le rapatriement de leurs ressortissants.

C'est en vertu de cet acte diplomatique que l'Ambassadeur de France n'a cessé de demander aux autorités soviétiques de rechercher dans les camps de prisonniers les Français qui pourraient y être encore détenus. Depuis le départ de la mission française de rapatriement, fin 1947 à laquelle incombait normalement cette tâche - notre Représentant n'a pas manqué de signaler au Minindiol tous les cas précis qui lui étaient soumis.

M. Robert Schuman et M. Georges Bidault sont intervenus eux-mêmes à plusieurs reprises auprès du Ministre soviétique au cours de réunions internationales pour souligner tout l'intérêt qu'ils portaient à cette importante question. C'est ainsi qu'au cours de 1948, le Président Robert Schuman a remis à M. Vychinski plusieurs lettres personnelles dans lesquelles il précisait le point de vue français et suggérait le rétablissement d'une mission française de rapatriement à Moscou et d'une mission russe à Paris. En 1949 le Président reprit la question avec M. Vychinski, en particulier à New-York lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. En juin 1949, M. Vychinski lui fit savoir qu'il avait donné des instructions à ses services afin que soient examinées avec la plus grande attention les suggestions du Gouvernement français. Il semble que quelques résultats tangibles s'ensuivirent, puisque une cinquantaine d'Alsaciens et Mosellans, revinrent en France de 1949 à 1951.

M. Vychinski a affirmé au cours de 1952 à notre Ambassadeur qu'aucun ressortissant français ancien prisonnier de guerre ne se trouvait plus sur le territoire de l'U.R.S.S. et que les opérations de rapatriement devaient être considérées comme terminées.

En mars 1953, après la mort du Maréchal Staline, notre Représentant a toutefois remis à M. Molotov une liste de 283 noms de Français non-rentres réduite à 202 noms au 15 septembre 1957. Leur détention en U.R.S.S. à une époque déterminée depuis 1944, avait pu être établie grâce à des renseignements recueillis à diverses sources. En particulier pour une dizaine d'entre eux il fut possible de fournir des précisions quant au camp où ils se trouvaient et quant à l'époque à laquelle ils y furent internés. Cette liste se décomposait comme suit :

- a) 202 noms de Français originaires des départements d'Alsace et de Moselle, incorporés dans l'armée allemande, dont :
- 148 vus par des combattants rapatriés à différentes époques depuis 1944, ou signalés en captivité soviétique par leurs familles; parmi ceux-ci 19 font l'objet de démarches particulières, ayant été vus par des rapatriés postérieurement à l'année 1947.
 - 54 militaires portés disparus au cours des combats qui se sont déroulés sur le front de l'Est, mais au sujet desquels il n'a pas été possible de déterminer s'ils ont été faits prisonniers.

b) 33 Français des autres départements de la France, dont :

- 2 ex-prisonniers de guerre des Oflag et Stalags situés dans les régions militaires I, VIII et XVII en Allemagne et qui se trouvaient dans les camps au moment de l'arrivée des troupes soviétiques.
- 24 déportés en Allemagne, dont on est en droit de supposer qu'ils ont été libérés par les troupes soviétiques.

M. Molotov a réitéré à M. Joxe l'affirmation selon laquelle les enquêtes effectuées avec minutie par les autorités locales n'avaient pas permis de déceler la présence effective de ces ex-prisonniers de guerre dans des camps soviétiques. Le Ministre a demandé toutefois à notre Ambassadeur de continuer à lui soumettre les cas particuliers qui seraient portés à sa connaissance.

Depuis lors, notre Représentant ne manque jamais de demander le rapatriement de ceux de nos compatriotes pour lesquels il existe des informations récentes sur leur présence en U.R.S.S. M. Joxe a encore remis le 27 janvier 1954 une liste, mise à jour d'un certain nombre de ressortissants français dont la trace a pu être retrouvée en U.R.S.S. à une époque assez rapprochée.

De son côté, le Président Bidault a saisi l'occasion qui lui était offerte lors de la récente conférence quadripartite de Berlin pour demander à M. Molotov de suivre personnellement cette question à laquelle le Gouvernement français attache une grande importance. Il lui a signalé en particulier le cas de quelques Alsaciens et Mosellans qui avaient encore récemment donné de leurs nouvelles à leur famille par cartes-postales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge Soviétique portant l'indication précise du camp où ils étaient détenus.

MESURES PRISES POUR ACCELERER LE RETOUR DES ALSACIENS ET LORRAINS.

Évalué à 40.716 en 1945 lors du premier recensement, le chiffre des non-rentres est actuellement de 5.599.

Si les démarches de notre Représentant diplomatique à Moscou ont eu pour but essentiel d'obtenir du Gouvernement soviétique des précisions sur un nombre très important d'incorporés alsaciens et mosellans, dont les autorités françaises avaient des raisons valables de considérer qu'ils s'étaient trouvés, à une époque quelconque depuis la fin des hostilités en Europe, dans des régions sous contrôle soviétique, ce travail aura cependant permis de réduire de 2.015 noms indiqués dans la liste transmise par Moscou en 1949 à 283 noms, ramenée actuellement à 202 noms, celle remise à M. Molotov par l'Ambassade de France à Moscou.

Le Gouvernement français, tenant à associer aux travaux des Pouvoirs Publics les Associations représentatives des victimes de guerre, décidait la création, par un arrêté du 20 février 1947, d'une Commission Consultative aux Opérations de Rapatriements Tardifs destinée à recueillir "tous éléments d'information nécessaires pour rechercher et proposer au Ministre des solutions propres à accélérer et à améliorer les opérations de rapatriement".

Cette Commission qui, dans ses débuts, devait fonctionner mensuellement puis, par la suite, périodiquement, put étudier tout spécialement le problème des incorporés de force dans la Wehrmacht non rentres, qui pouvaient se trouver en un point quelconque des théâtres d'opérations et, plus particulièrement, en U.R.S.S. ou en Yougoslavie, où nos missions n'eurent pas les mêmes facilités qu'ailleurs pour prospecter ces territoires.

Outre les mesures particulières mises en pratique pour accélérer la recherche et le rapatriement de nos nationaux, dont il a été fait mention plus haut, cette Commission devait préconiser diverses méthodes du même ordre :

Le Comité de Coordination et d'Action pour le rapatriement des Alsaciens et Lorrains (Section du Haut-Rhin) conjointement avec l'A.D.E.I.F. (Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force -Groupement du Haut-Rhin), demandait que des expositions photographiques des disparus des trois départements fussent dressées dans les centres démobilisateurs des prisonniers de guerre de l'Axe rapatriés, afin que ceux-ci puissent faire connaître ceux d'entre eux qu'ils auraient connus dans l'armée allemande ou en captivité;

ETAT DES LISTES TRANSMISES AU GOUVERNEMENT SOVIETIQUE		RESULTATS ACQUIS APRES EXPLOITATION DES ENQUETES	
11 Avril 1949	2.015 Noms	1.204 A.L.	117 rapatriés 350 décès 757 non rentrés
		811	ex-prisonniers de guerre, ex-déportés ou travailleurs en Allemagne.
7 Mai 1951	562 Noms	405 A.L.	219 A.L. vus ou signalés comme pouvant se trouver en captivité sous contrôle soviétique. 106 A.L. disparus au combat sur le front de l'Est. 81 A.L. cas terminés (décédés, rapatriés)
		3 L.V.F.	17 ex-prisonniers de guerre ou déportés vus en U.R.S.S. depuis la fin des hostilités.
		154 ex-P.G. Déportés ou travailleurs	23 ex-prisonniers de guerre, vus dans les camps situés en Allemagne et vivants au moment de l'arrivée des Troupes Soviétiques. 29 ex-déportés, disparus en camp de concentration en Allemagne. 85 cas terminés (décédés, rapatriés)
19 Février 1953	283 Noms	242 A.L.	162 A.L. vus ou signalés comme pouvant se trouver en captivité sous contrôle soviétique. 80 A.L. disparus au combat sur le front de l'Est.
		41 ex-P.G. Déportés ou travailleurs	15 ex-prisonniers de guerre des stalags situés dans les régions occupées par les troupes soviétiques. 26 ex-déportés en Allemagne.

ETAT DES LISTES D'ALSACIENS LORRAINS RETENUS OU PRESUMES RETENUS
EN U.R.S.S. ET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE RAPATRIEMENT
PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE

DATES	Total des listes	A.L ayant fait par- venir de leurs nou- velles par cartes postales		A.L signalés par des rapatriés, comme se trouvant en U.R.S.S.	
			Observations		Observations
Janvier 1948	94	51		43	
Juin 1948	86	47	+ 1 cas nouveau - 5 rapatriés	39	+ 2 cas nouveaux - 4 décès - 2 Allemands
Février 1949	80	41	- 6 rapatriés	39	
Novembre 1949	74	36	- 5 rapatriés	38	- 2 décès
Février 1950	72	31	- 3 rapatriés - 1 Sarrois - 1 décès	41	+ 3 cas nouveaux
Avril 1950	71	30	- 1 Allemand	41	
Décembre 1950	67	30		37	- 2 étrangers - 1 décès - rapatrié
Mars 1951	61	26	- 4 décès	35	- 1 décès - 1 vivant en Allemagne
Juillet 1951	53	22	- 4 décès	31	- 2 fausses déclarations - 1 décès - 1 vivant en Allemagne
15 Août 1951	45	17	- 5 rapatriés	28	
20 Septembre 1951	37	9	- 7 rapatriés - 1 vivant en Allemagne	28	
20 Novembre 1951	33	5	- 3 rapatriés - 1 Sarrois	28	
12 Décembre 1951	32	4	- 1 demeuré en Allemagne	28	
15 Octobre 1952	27	4		23	- 5 décès
1 Juillet 1953	24	3	+ 1 cas nouveau - 2 décès	21	- décès - 1 vivant en Allemagne

Dans le même ordre d'idée, l'Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin devait faire paraître un Répertoire photographique des disparus de son département, diffusé dans ces centres ainsi qu'au siège des différentes missions du Ministère des Anciens Combattants en Allemagne et dans les autres pays étrangers.

Par des contacts établis avec les services de recherches allemands (Suchdienste), sur l'initiative de cette Commission, une délégation, composée de représentants des diverses associations de non-rentrés, jetait les bases d'une nouvelle méthode d'investigation semblant devoir donner d'excellents résultats dans l'avenir.

Portant des numéros de secteurs postaux qui étaient attribués aux diverses unités allemandes, des fichiers furent dressés, classant nos disparus par ordre numérique de secteur postal. Les services de recherches allemands ayant établi une classification identique des rapatriés allemands, il fut possible d'adresser à ceux d'entre eux possédant le même numéro de secteur postal que les incorporés de force recherchés, des cartes-réponse leur demandant de fournir aux Autorités françaises des renseignements sur nos compatriotes ayant appartenu à la même formation que la leur et dont ils pouvaient se souvenir.

Concurremment, il fut demandé à toutes les puissances détentrices de prisonniers de guerre de l'Axe que ceux-ci fussent interrogés à leur passage dans les centres de rapatriement, de manière à obtenir des renseignements sur le sort des Alsaciens et Lorrains qu'ils auraient pu connaître en captivité ou dans la Wehrmacht.

Enfin, depuis sept ans, une section spéciale de rapatriement fonctionnant sous l'égide du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dans le cadre de la Délégation Générale pour l'Allemagne et l'Autriche, installée à Goettingen, a déjà adressé près de 100.000 lettres à tous les rapatriés allemands considérés comme témoins possibles ou probables, susceptibles de donner des renseignements sur nos compatriotes non-rentrés.

Si les résultats n'ont pas toujours été à l'échelle des moyens mis en oeuvre, par contre, ils ont pu donner à ce jour des précisions suffisantes pour déclarer le décès de 199 alsaciens ou lorrains.

O
O O

C O N C L U S I O N

Plus de douze ans après la fin des hostilités en Europe, il est possible d'affirmer que tout ce qui a été humainement possible de faire a été tenté par le Gouvernement français pour retrouver la trace de nos compatriotes alsaciens et mosellans non-rentrés.

Une certaine incertitude demeurera toujours sur le sort de quelques uns, mais il faut aussi avoir le courage de se mettre en face des réalités.

BnF
PHS

SUPPLEMENT à l'OPUSCULE

En Janvier 1956, le Gouvernement Français fut informé, par l'Ambassade de l'U.R.S.S. à PARIS, que le Comité Exécutif de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge Soviétique se déclarait disposé à examiner les demandes de recherches concernant les Alsaciens et Mosellans pouvant se trouver en territoire soviétique

Les dossiers des intéressés devaient être transmis par l'entremise de la Croix-Rouge Française.

En outre, l'Ambassadeur de France à MOSCOU reçut l'assurance que toutes les listes de militaires français et, spécialement celles qui concernent les Alsaciens et Mosellans, avaient été remises par le Minindiel à la Croix-Rouge Soviétique (lettre n° 78 UN du 14.2.1956).

La Croix Rouge Française a établi des dossiers (soumis préalablement au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour vérification des renseignements donnés et, au besoin, les compléter) qui ont été remis à la Croix -Rouge Soviétique.

Les réponses du Comité Exécutif des Croissant Rouge et Croix-Rouge Soviétiques, dont les premières sont parvenues en Octobre 1956, n'ont pas révélé la présence en U.R.S.S. d'Alsaciens et de Mosellans vivants.

Par contre par listes établies par la Croix Rouge soviétique en date du 8 Septembre 1956, du 8 avril 1957 et du 10 Mai 1957 et adressées par le Comité exécutif de la Croix Rouge et du Croissant Rouge soviétiques 49 décès en U.R.S.S. survenus au cours des années 1944 et 1945 ont pu être connus, dont 48 concernant des Alsaciens Lorrains et un prisonnier de guerre de l'armée française.

Il est à noter que tous les dossiers établis par la Croix-Rouge Française et transmis à la Croix -Rouge Soviétique ne concernent pas uniquement des Français des trois départements de l'Est, incorporés de force dans l'armée allemande, mais également des prisonniers de guerre de l'armée française,

.....

des déportés, des travailleurs requis, etc....

Enfin, le 21 Juin 1956, a été instituée par décret, auprès de la Présidence du Conseil, une Commission chargée de coordonner l'activité des services qui, dans différents Ministères, ont dans leurs attributions, les questions relatives à la recherche et au rapatriement des Français se trouvant en U.R.S.S.

BnF
PHS